

MONCHAUX SUR ÉCAILLON

BULLETIN MUNICIPAL

<http://www.monchaux-sur-ecailon.fr>



SOMMAIRE



Mot du Maire

01

Décisions du Conseil Municipal

02 - 03

Travaux

04

Festivités 2021

05 - 06

Illuminations 2021

07

Calendrier des manifestations 2022

08

État civil

09

Informations

10 - 11

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

En raison d'un contexte sanitaire encore fragile, nous avons choisi de préserver la population et de nous montrer exemplaires en n'organisant pas de rassemblement à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux et de son verre de l'amitié.

Je souhaite néanmoins vous adresser au nom des adjoints, des conseillers et du personnel communal une très bonne année 2022 : mes meilleurs vœux de santé, de réussite dans vos projets, de bonheur pour vous et vos proches. Je souhaite que nous allions très vite de l'avant, que de meilleures conditions s'offrent désormais pour la reprise de nos activités personnelles, professionnelles, associatives et tout simplement pour le plaisir de vivre ensemble sans avoir à subir encore restrictions, distanciations et contrôles.

Je tiens à remercier vivement les membres du conseil, le personnel communal, les associations et les habitant.e.s qui ont œuvré pour maintenir et améliorer la qualité de vie de la commune en proposant des projets, des manifestations, en embellissant le village malgré le contexte sanitaire de l'année écoulée.

Car l'année 2021 a été riche en réalisations :

-que ce soit au niveau des travaux avec l'amélioration énergétique et la remise à niveau de l'éclairage public ; l'agencement du centre-bourg avec la construction d'une halle et d'un parking ; la création d'un quai bus pour accueillir un nouvel arrêt au centre du village ; la rénovation et le fleurissement du calvaire rue de Valenciennes ; l'aménagement paysager et l'entretien des espaces publics par Mickaël, Olivier et Sébastien.

-le monde associatif n'a pas été en reste : l'accueil des adhérents a été repensé afin de permettre à chacun de profiter de ses loisirs tout en respectant les gestes barrières. Afin d'avoir lieu, la plupart des manifestations ont été adaptées : concours, défilés commémoratifs, manifestations éco-citoyenne et de promotion de la santé.

La municipalité a eu à cœur de maintenir et soutenir des événements tels que Madame la cloche, la fête des mères, Octobre rose et la première édition de la corrida monchalsienne dans le cadre des manifestations du téléthon qui comme chaque année sont portées par l'ensemble des associations. De beaux moments qui, je l'espère, vous ont aussi permis de sortir de la morosité ambiante.

-Le maintien du service à la population avec l'appel régulier des personnes vulnérables et isolées par Corinne ; la continuité d'ouverture de la bibliothèque municipale par Anne et Corinne ; l'accueil du public et le secrétariat de mairie par Olivia depuis le 01 avril ; la réalisation d'objets en bois par Mickaël qui a permis aux habitants de mettre en valeur leur talent au service de l'embellissement de Monchaux ; l'initiation au tennis proposée bénévolement par Guillaume ; la gestion du site de la commune par Xavier, relais essentiel de la communication et de l'information et bien sûr la mise en place du distributeur automatique de pain qui remporte un franc succès.

Pour 2022, de beaux projets de l'équipe municipale sont à l'étude tels que : l'amélioration énergétique et la mise en conformité des locaux de l'école Berthe Lanselle ; la réfection de l'espace bibliothèque ; la rénovation des équipements du city stade ; la régénération du terrain de tennis et des travaux d'embellissement et d'aménagement paysager du Saule Pierrot. Ceux-ci verront le jour sous réserve d'obtention de subventions et dans la continuité d'une gestion saine des finances de la commune. Nous souhaitons vivement pouvoir remettre en place l'ensemble des manifestations communales et soutenir les événements organisés par les associations en faveur des habitants.

Je renouvelle mes vœux de bonne année à vous toutes et tous pour 2022. J'en profite pour saluer toutes les personnes qui s'impliquent et travaillent quotidiennement pour soigner, vacciner, mais aussi atténuer les effets néfastes que cette crise entraîne.

Nous restons à votre écoute.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches en respectant les consignes de précaution.

Votre maire dévoué
Bernard De Meyer

Conseil du 25 août 2021

• **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Le Conseil Municipal, considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 3 agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Cette délibération prendra effet pour tous les contrats souscrits à partir du 02 Août 2021. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

• **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal approuve la création à compter du 02 Aout 2021, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 02 Aout 2021 au 31 Aout 2021 inclus. Cet emploi aura la possibilité d'être renouvelé. Il devra justifier d'un CAP horticole, et d'une expérience significative dans les espaces verts. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370 (du grade de recrutement Adjoint Technique). Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

• **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve concernant les réseaux de distribution de gaz

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 par rapport au plafond de 0,035€/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- Que selon le décret N 02007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

• **Redevance d'occupation du domaine public provisoire (RODPP) des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le coefficient de revalorisation pour l'exercice 2020 à 1 ,09.

• **Demande de financement Crédit Relais**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de crédit relais d'un montant de 35 000€ à la caisse d'épargne sur 2 ans.

Conseil du 22 Septembre 2021

• **Réduction de l'exonération sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**

La réforme de la taxe d'habitation, article 16 de la loi de finances pour 2020, a apporté des modifications au dispositif d'exonération. Le taux d'exonération peut-être de : 40%, 50%, 60%, 70%,80% ou 90%. Si toutefois, aucune décision n'est prise, le taux d'exonération sera de 100% à partir de 2022 et pour les deux années consécutives.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré décide d'adopter un taux d'exonération de 40 % sur TOUS les immeubles à usage d'habitation.

• **Convention de mise à disposition du logiciel Oxalis et de ses modules**

Après lecture de la convention, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du logiciel Oxalis et de son module « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » (GNAU) entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et la Commune de Monchaux sur Écaillon pour une durée allant jusqu'en 2026.

• **Renouvellement de la convention cadre Service Commun ADS**

Le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au service commun mutualisé d'instruction de l'application du droit des sols mis en place par la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, à compter du 10 juillet 2020, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention-cadre ainsi que la convention particulière qui précise notamment les modalités de fonctionnement et de financement du « service commun d'instruction ADS » et les rôles et obligations respectifs de la communauté d'agglomération et de la commune.

Conseil du 22 Septembre 2021 suite

• Choix mutuelle de village pour les habitants de Monchaux

Le Conseil municipal, après avoir entendu les différentes offres proposées par les mutuelles : MOAT - AXA - JUST, décide de ne pas choisir une mutuelle de village pour les habitants de Monchaux sur Écaillon.

• Choix nouveau prestataire pour le photocopieur

Le Conseil municipal, après avoir entendu les différentes offres proposées par les sociétés Partner Systèmes, LS Solution, Repro-IT et Groupe DFM et après avoir délibéré décide de ne pas choisir de nouvelle société pour le photocopieur et de garder le contrat actuel.

• Octroi d'un panier garni et d'une coquille pour Noël

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire :

- Un panier garni de Noël pour les personnes à partir de 63 ans (nées avant le 1er janvier 1959) et plus dans la limite de 45€ le panier par personne. Ainsi que pour chaque membre du personnel.

- Une coquille de Noël pour les personnes nées avant le 1er janvier 1959 propriétaires ou locataires depuis au moins 1 an sur Monchaux sur Écaillon; pour les personnes reconnues en invalidité (80% et plus); pour chaque membre du Conseil Municipal; pour chaque membre du personnel. Dans la limite de 5€ par coquille. La demande devra être déposée en mairie impérativement avant la date butoir du 12 novembre 2021. Au-delà de cette date ou en cas de litige, la commission litige se prononcera sur l'octroi du panier et/ou de la coquille. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

• Bourses Scolaires

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la reconduction de la bourse scolaire de 40€ accordée aux parents d'enfant scolarisé dès la 6ème; directement à l'étudiant en cas d'études supérieures. Le montant de la bourse scolaire sera reversé aux familles de Monchaux sur Écaillon uniquement. La demande et le certificat de scolarité devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir du 12 novembre 2021. Au-delà de cette date ou en cas de litige, la commission litige se prononcera sur le versement ou le non versement de celle-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

• Participation Centre Aéré été 2021

Monsieur le Maire demande de confirmer la participation de la commune aux frais liés aux centres aérés dans les conditions énumérées ci-après : dans la limite de 5 semaines maximum, réparties sur les vacances scolaires (petites comme grandes) de l'année civile, du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021; pour les enfants de 4 à 12 ans, en centre aéré uniquement (pas de stage de découverte ou sportif); de fixer le montant de la participation qui sera reversé aux familles de Monchaux sur Écaillon uniquement. Le Conseil Municipal valide le remboursement de 10€ par semaine et par enfant qui sera calculé au besoin au prorata temporisé.

• Subvention 2021 aux Associations

CAPER 400€; Effet du pinceau 200€; AAPPMA 800€; COME pétanque 600€; L'envol musical 600€; Gymnastique monchalsienne 200€; Harmonie communale pas de demande; Resto du cœur 150€; Papillons blancs 150€; les Ch'tites créasolidaires roses 300€; les Francs tireurs 600€; la Belote monchalsienne 450€; Sapeurs pompiers 50€; la Vie douce 300€; Fêtes, loisirs et culture monchalsiens 2 000€; ASRIHA 300€; Donneur de sang 150€.

Pour l'association l'effet du pinceau : Monsieur ARNOULD Michel n'a pas pris part au vote.

Pour l'association Les Francs Tireurs : Monsieur SILLE David n'a pas pris part au vote.

Pour l'association Fêtes Culture et Loisirs Monchalsiens : Mme BOURSIEZ Béatrice, Mme GOURDIN Alison et Monsieur BUSIÈRE Éric n'ont pas pris part au vote.

Pour l'association les Ch'tites Créasolidaires Roses : Mme TAISNE Dominique et Mme GOURDIN Alison n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'accorder et de verser aux associations une subvention du montant référencé au tableau ci-dessus. Cette dépense de 7 250€ sera imputée au compte 6574 du budget 2021 de la commune .

• Autorisation de l'acquisition des espaces communs du lotissement « le domaine du Saule Pierrot »

Dans le cadre de la création du lotissement « le Domaine du Saule Pierrot », la SCI DE LA HETRAIE, 251 rue de Lille, 59270 Bailleul, lotisseur, représenté par le gérant Dubois Promotion, demande l'autorisation à la commune de pouvoir commencer à procéder aux démarches administratives pour la cession du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser à commencer les démarches pour la cession du lotissement « le domaine du Saule Pierrot ».

• Occupation de la salle des Fêtes par la boxe Française

L'Association CH'TI SAVATE CLUB (boxe Française) a sollicité la commune car elle souhaite mettre en place des cours de boxe pour les jeunes le mercredi et pour les adultes le jeudi soir. Pour cela, ils auraient besoin de la mise à disposition de la salle des fêtes de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder la salle des fêtes pour l'association CH'TI SAVATE CLUB.

2021 a été l'occasion de réaliser de beaux projets grâce à la recherche et l'obtention de financements extérieurs :

- économie d'énergie : remplacement des lampes sodium par des leds pour l'éclairage public,
- remise à niveau des armoires de commande de l'éclairage public et pose d'horloges astronomiques,
- centre-bourg : aménagement de l'espace public avec construction d'une halle et de places de parking,
- création d'un quai bus et pose d'un abri bus pour accueillir le nouvel arrêt de bus "mairie",
- rénovation et fleurissement du calvaire rue de Valenciennes.

Pour 2022, des projets sont à l'étude sous réserve d'obtention de subventions et dans la continuité d'une gestion saine des finances de la commune :

- amélioration énergétique et mise en conformité des locaux de l'école Berthe Lanselle,
- réfection de l'espace bibliothèque,
- rénovation des équipements du city stade : pose d'un nouveau filet pare-ballons et installation de paniers de basket,
- régénération du terrain de tennis,
- travaux d'embellissement et d'aménagement paysager du Saule Pierrot en concertation avec l'entreprise espaces verts mandatée par le promoteur dans le cadre de la rétrocession du lotissement entre la commune et Dubois Promotion.



OCTOBRE ROSE 16 octobre 2021

L'action menée par les Ch'tites Créasolidaires Roses et soutenue par la Municipalité a accueilli 120 personnes dont 70 marcheurs. Félicitations aux 93 tricoteuses de Monchaux et des quatre coins de France et de Belgique qui ont répondu au challenge du ruban tricoté qui a coloré en rose notre village. Les carrés du ruban ont été assemblés en couvertures offertes dans les centres d'oncologie du Territoire .



Défilé du 11 novembre



FESTIVITÉS 2021

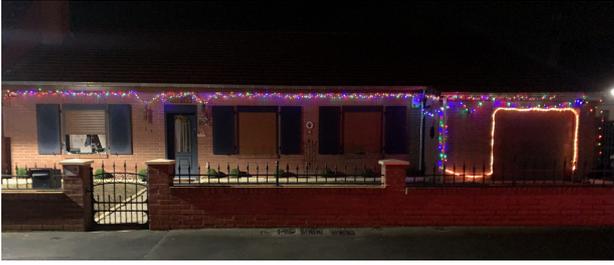
Le spectacle de **saint Nicolas** offert aux enfants a été l'occasion de voir briller leurs yeux lors de la très belle prestation interactive de Théo le magicien.

La première édition de la **corrida monchalsienne** a accueilli 147 coureurs de tous âges dans une ambiance familiale et conviviale. Grâce à l'engagement bénévole de toutes les associations du village, la Municipalité, la commission fêtes et loisirs, les employés municipaux, les bénévoles et habitants du village et extérieurs, Valenciennes Métropole, les sponsors, les entreprises, artisans, commerçants qui ont fait des dons : 2239€ ont été récoltés et reversés au Téléthon.



ILLUMINATIONS 2021

Merci aux habitants qui ont magnifiquement décoré leur maison et sublimé le village d'une note féérique.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

- **11 JANVIER** VŒUX DU MAIRE *ANNULÉS* MUNICIPALITÉ
- **16 JANVIER** GALETTE DES AINÉS + SPECTACLE PATOISANT *ANNULÉS* MUNICIPALITÉ
- **17 MARS** GRAND PRIX DE DENAIN
- **3 AVRIL** BROCANTE MUSICALE + BROCANTE VILLAGE **ASSOCIATIONS** LOISIRS ET FÊTES L'ENVOL MUSICAL
- **9 AVRIL** MADAME LA CLOCHE ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES
- **16 AU 18 AVRIL** CONCOURS INTERNE DE JAVELOT ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **17 AVRIL** PARIS - ROUBAIX
- **8 MAI** MÉDAILLES DU TRAVAIL + ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS MUNICIPALITÉ
- **21 MAI** PARCOURS DU CŒUR ASSOCIATION CH'TITES CRÉASOLIDAIRES ROSES
- **3 JUIN** FÊTE DES MÈRES MUNICIPALITÉ
- **4 JUIN** CONCOURS DE PÉTANQUE INTER COMMUNAL ASSOCIATION COME PÉTANQUE
- **5 JUIN** FÊTE DE LA PÊCHE ASSOCIATION LA TRUITE MONCHAUX-THIANT
- **10 JUIN** CONCOURS EN ÉQUIPE JAVELOT ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **21 JUIN** FÊTE DE LA MUSIQUE ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES
- **4 JUILLET** CONCOURS INTERCOMMUNAL PÉTANQUE ASSOCIATION COME PÉTANQUE
- **14 JUILLET** FESTIVITÉS DU 14 JUILLET **ASSOCIATIONS** FRANCS TIREURS COME PÉTANQUE TRUITE MONCHAUX-THIANT MUNICIPALITÉ
- **02/07 AU 27/08** CONCOURS PÉTANQUE OUVERT À TOUS ASSOCIATION COME PÉTANQUE
- **3 SEPTEMBRE** SEPTEMBRE EN OR ASSOCIATION CH'TITES CRÉASOLIDAIRES ROSES
- **11 SEPTEMBRE** CONCOURS DE PÊCHE ASSOCIATION LA TRUITE MONCHAUX-THIANT
- **9-10-11 SEPTEMBRE** CONCOURS DE JAVELOT OUVERT À TOUS ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **2 OCTOBRE** APRÈS-MIDI DANSANT ASSOCIATION LA VIE DOUCE
- **9 OCTOBRE** REPAS DES AINÉS MUNICIPALITÉ
- **14 OCTOBRE** CHALLENGE PÉTANQUE ASSOCIATION COME PÉTANQUE
- **15 OCTOBRE** OCTOBRE ROSE ASSOCIATION CH'TITES CRÉASOLIDAIRES ROSES MUNICIPALITÉ
- **12 NOVEMBRE** EXPOSITION DES ARTISTES ASSOCIATION L'EFFET DU PINCEAU MUNICIPALITÉ
- **22 NOVEMBRE** CONCERT SAINTE CÉCILE HARMONIE COMMUNALE MONCHAUX-PROUVY
- **26 NOVEMBRE** CONCOURS DE BELOTE OUVERT À TOUS ASSOCIATION LA BELOTE MONCHALSIENNE
- **3 ET 4 DÉCEMBRE** SAINT NICOLAS + CORRIDA TÉLÉTHON **TOUTES LES ASSOCIATIONS** MUNICIPALITÉ
- **17 - 18 DÉCEMBRE** FESTIVITÉS DE NOËL + COLIS DE NOËL + CRÊPE PARTY ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES MUNICIPALITÉ

LES DÉFILÉS DU 8 MAI, 14 JUILLET ET 11 NOVEMBRE SONT ACCOMPAGNÉS PAR L'HARMONIE COMMUNALE MONCHAUX-PROUVY

LES ÉCHAUFFEMENTS DES MANIFESTATIONS À CARACTÈRE SPORTIF SONT ASSURÉS PAR L'ASSOCIATION LA GYMNASTIQUE MONCHALSIENNE

Les dates sont annoncées sous réserve de modifications, et susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS

- DUBOIS LÉO NÉ LE 17/05/2021
- GODIN JULIA NÉE LE 24/07/2021
- LUCHEZ JOYCE NÉE LE 30/07/2021
- CARPENTIER MARIUS NÉ LE 15/09/2021
- PONCHEL LÉONTINE NÉE LE 30/09/2021
- DEGARDIN ANDERLIN ALICE NÉE LE 26/12/2021



TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR

- M SULERZYCKI PATRICK ET MME BERTRAND SYLVIE LE 15/04/2021
- M LERICHE GUILLAUME ET MME PAYEN AURORE LE 31/07/2021



TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHES

- MME BUSIN ANDRÉE LE 08/01/2021
- MME BOURSIEZ ANDRÉE LE 13/03/2021
- M QUIEVY YVES-MARIE LE 18/03/2021
- M LUKOWIECKI JEAN-CLAUDE LE 31/03/2021
- MME BENOIT MONIQUE LE 13/04/2021
- M LENNE MARCEL LE 11/08/2021
- MME BOURLET GENEVIÈVE LE 10/10/2021



BIENVENUE AUX NOUVEAUX MONCHALSIENS

- M JOAILLE VALENTIN ET MME YVERNEAUX FLORIANE 24A RUE DU PONT
- M ET MME BISIAUX DANIEL ET MARIE-CLAUDE 34 RUE DU CHAUFOR
- MME HUBERT FERNANDE 18 RUE DE SOMMAING
- M ET MME BOURDON JEAN-FRANÇOIS ET STÉPHANIE 27 RUE DU PONT
- M HESPEL GABIN ET MME MALIVET PAULINE 47 RUE DU CHAUFOR
- M BOULOGNE QUENTIN ET MME MARLIN MARION 69 RUE DU CHAUFOR
- M ET MME MORELLE FRANÇOIS-XAVIER ET MARIE 71 RUE DU CHAUFOR
- M GRATTEPANCHE JEAN-CLAUDE ET MME MENARD MARIE-CHRISTINE 10 RUE DU MARAIS
- M ET MME LUCHEZ NICOLAS ET MANON 22 RUE DU CHAUFOR
- M DELCROIX HENRI ET MME WIECZOREK JUSTINE 20 RUE DU CHAUFOR
- M ET MME FREUZE MICKAEL ET PEGGY 37 RUE DU CHAUFOR
- M ET MME VOLMA ALEXANDRE ET SYLVIE 28 RUE PASTEUR
- M BASSEZ ROMAIN ET MME DE TAVERNIER MATHILDE 55 RUE DU CHAUFOR
- M MARECHAL GEOFFREY ET MME VRECOURT MARINE 101 RUE DU CHAUFOR
- M PERRONNY JOHAN ET MME DUBOIS VIRGINIE 45 RUE DU CHAUFOR
- M REMONT VINCENT ET MME MORLIGHEM SABRINA 21 RUE DE VALENCIENNES
- M MAISON FRÉDÉRIC ET MME SOUALLE BÉRANGÈRE AU 1 RUE MARIE CURIE



Vous venez d'emménager, vous ne connaissez pas la commune ? Pour faciliter votre installation et répondre à toutes vos questions, la Mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h à 12h. Nous invitons également tous les propriétaires à communiquer les coordonnées de leurs récents locataires.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Depuis le 01 janvier, la nouvelle carte d'adhésion à la bibliothèque est disponible, elle est au tarif de 10€ par famille. Que ce soit pour une première inscription ou un renouvellement, elle donne accès à plus de 4000 ouvrages qu'Anne et Corinne sont sans cesse en train d'actualiser afin de répondre aux goûts littéraires des adhérents.

Anne et Corinne vous accueillent le lundi et le vendredi de 17h à 18h30

La bibliothèque est installée dans les locaux de l'école B. Lanselle, rue d'en Haut.

Pour tout renseignement, contactez la mairie au 03 27 24 53 78



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DES DIA



Depuis le 1er janvier 2022, les communes de Valenciennes Métropole peuvent réceptionner des dossiers d'autorisation d'urbanisme en version numérique grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'avez donc plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier d'urbanisme, les relations avec l'administration sont ainsi simplifiées et accélérées.

Les demandes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, etc.) pourront être déposées sous forme numérique sur le site internet :

<https://gnau.valenciennes-metropole.fr/#/>

Bien évidemment, les demandes version papier continueront aussi d'être reçues .

Opération « Plantons le décor » !

« Plantons le décor » est une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale en partenariat avec 10 producteurs-fournisseurs régionaux et 27 territoires en Hauts de France.

Chaque année, en septembre, des catalogues et bons de commande et flyers « Plantons le décor » sont mis à disposition de tous les habitants dans les territoires, et en version numérique sur le site www.plantonsledecor.fr.

Vos commandes de végétaux (arbres, arbustes, fruitiers, semences, graines...) et matériels se font, entre octobre et février, auprès des territoires partenaires soit directement via le site plantonsledecor.fr soit via les catalogues papier.

ATTENTION : les commandes ne sont plus possibles 1 mois avant la date de livraison pour les commandes papiers, 3 semaines avant la date de livraison pour les commandes en lignes

La commande en ligne vous permet de payer directement par Carte bancaire, après la création de votre compte client.

La livraison de vos végétaux se fait à la date et au lieu que vous avez choisis sans modification possible (sauf si les conditions météo sont mauvaises, dans ce cas le report de livraison se fait sur décision d'ENRx, du territoire et des pépiniéristes).

- Plus d'infos sur le site web www.plantonsledecor.fr.
- Retrait des commandes vendredi 11 mars 2022 à l'entrée de l'étang du Vignoble.

PLANTONS LE DÉCOR
Espaces naturels régionaux

espaces naturels régionaux
Région Hauts-de-France

COMMANDE GROUPEE
arbres, arbustes,
fruitiers & variétés potagères

2021
2022

www.plantonsledecor.fr
Découvrez, choisissez et commandez.

L'Accueil Durable et Bénévole - La Sauvegarde du Nord

Accueillir un enfant, lui offrir une vie familiale stable et un lien d'attachement durable, c'est le projet de l'accueil durable et bénévole. Ce projet est porté par les professionnels de la Protection de l'Enfance, en partenariat avec la SPReNe et le Département du Nord.

L'Accueil Durable et Bénévole, c'est quoi ?

En recevant un enfant, parfois tout petit, au sein de votre famille, vous deviendrez pour lui un repère et vous lui offrirez un cadre rassurant. Ce projet lui permettra de construire le lien nécessaire pour qu'il puisse grandir, le plus sereinement possible.

Cet accueil, votre accueil, se fera sur le long terme. Votre engagement a pour but d'offrir un lien d'attachement à un enfant qui a besoin de stabilité.

Si vous souhaitez vous engager dans l'Accueil Durable et Bénévole, ou si vous recherchez plus d'informations, pour vous mais aussi pour des personnes de votre connaissance, n'hésitez pas à nous contacter : La Sauvegarde du Nord 03 27 99 75 00 adb@lasauvegardedunord.fr

Le parrainage de proximité – R.E.S.P.I.R.E

Le parrainage de proximité est une action portée par diverses associations dont l'Udaf du Nord avec RESPIRE : Réseau d'Entraide, de Soutien, de Partage dans l'Intérêt et le Respect de l'Enfant. Il s'agit de proposer à des personnes/familles bénévoles de partager régulièrement du temps avec un enfant (en moyenne une à deux fois par mois), de l'accueillir chez soi ou de lui proposer des activités extérieures.

Il s'agit pour des parents qui se sentent un peu seuls, de rejoindre le réseau et de confier leur enfant à un bénévole sur des temps programmés ensemble.

L'action offre à un enfant la possibilité de nouer et construire une relation chaleureuse avec des adultes et/ou des enfants mais également lui permettre d'élargir son réseau affectif.

Pour faire connaissance, des temps collectifs de jeux sont organisés avec tous les membres du réseau une fois par mois à Valenciennes ou Lille.

Tout au long du parrainage, une équipe de professionnels est aux côtés de l'enfant, de sa famille, du bénévole (Temps partagés, échanges téléphoniques, rencontre avec les autres bénévoles, les autres familles ...).

Nous sommes à la recherche de bénévoles souhaitant s'impliquer auprès d'un enfant pour entamer une relation de parrainage. Des réunions sont organisées chaque mois pour permettre de mieux connaître le parrainage.

Pour en savoir plus : 06/08/92/57/57 – respire@udaf59.org

